

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/03/2021

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, CHANCEREL, M. MENUET, Mme GRANNEC, M. LETORT, Mme BARBÉ, M. MORIN, Mmes GEORGE, LAVIT, M. LOUIS.

Absents: MM. MOREL, VERNAZOBRES, DELAUNAY.

Pouvoir : M. Anthony MOREL à Mme Sabrina GEORGE.
M. Frédéric DELAUNAY à M. Olivier LETORT.

Secrétaire : Mme Chantal LUTZ.

2021007 - IMPOSITION DIRECTE 2021 : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour assurer l'équilibre du budget 2021 de la commune, de voter les taux d'imposition directe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et les fixe de la façon suivante :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38,11 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	46,22 %

2021008 - COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Alexandra JARRET, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, adopte, à l'unanimité (M. le Maire n'a pas pris part au vote), le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	Résultat 2020 A	Résultat de clôture 2019 B	Part affectée à l'invest 2020 C	Résultat de clôture 2020 D=A+B-C	RàR 2020 sur 2021 E	Résultat global 2020 F=D-E
Fonctionnement	128 677,71	156 704,28	156 704,28	128 677,71		128 677,71
Investissement	-20 278,82	468 247,33		447 968,51	291 685,00	156 283,51
TOTAL BUDGET	108 398,89	624 951,61	156 704,28	576 646,22	291 685,00	284 961,22

2021009 - COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen pour l'année 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de M. le Maire et du compte de gestion du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion de la commune pour l'année 2020 tenu par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune tenu par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2021010 - COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de cent vingt-huit mille six cent soixante-dix-sept euros et soixante et onze centimes,

POUR MÉMOIRE

Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de l'exercice 2020 : excédent	128 677,71 €
Excédent au 31.12.2020	128 677,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter **128 677,71 €** pour financer les opérations d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2021 de la commune.

2021011 - COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune au Conseil Municipal, d'où il résulte que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 632 903,00 € pour la section de fonctionnement,
- 1 134 612,00 € pour la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, vote le présent budget à l'unanimité

✓ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

✓ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les opérations détaillées en page « chapitre d'opérations votées ».

2021012 - ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Alexandra JARRET, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, adopte, à l'unanimité (M. le Maire n'a pas pris part au vote), le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	Résultat 2020 A	Résultat de clôture 2019 B	Part affectée à l'invest 2020 C	Résultat de clôture 2020 D=A+B-C
Fonctionnement	5 215,70	- 10 535,54		-5 319,84
Investissement	-15 780,62	77 660,91		61 880,29
TOTAL BUDGET	-10 564,92	67 125,37		56 560,45

2021013 - ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen pour l'année 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de M. le Maire et du compte de gestion du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du service assainissement pour l'année 2020 tenu par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du service assainissement tenu par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2021014 - ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le budget primitif 2021 du service assainissement d'où il résulte que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 46 029,00 € pour la section d'exploitation,

- 87 123,29 € pour la section d'investissement,

a voté le présent budget à l'unanimité.

2021015 - PHOTOVOLTAÏQUE – SPIC FouGé'Sol : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Alexandra JARRET, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, adopte, à l'unanimité (M. le Maire n'a pas pris part au vote), le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	Résultat 2020 A	Résultat de clôture 2019 B	Part affectée à l'invest. 2020 C	Résultat de clôture 2020 D=A+B-C
Fonctionnement	- 4 318,53	14 197,87	-	9 879,34
Investissement	- 190,57	2 180,70	-	1 990,13
TOTAL BUDGET	- 4 509,10	16 378,57	-	11 869,47

2021016 - PHOTOVOLTAÏQUE – SPIC FouGé'Sol : COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen pour l'année 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de M. le Maire et du compte de gestion du Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du SPIC FouGé'Sol pour l'année 2020 tenu par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion du SPIC FouGé'Sol tenu par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Guichen pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2021017 - PHOTOVOLTAÏQUE – SPIC FouGé'Sol : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de neuf mille huit cent soixante-dix-neuf euros et trente-quatre centimes,

POUR MÉMOIRE

Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de l'exercice 2020 : excédent	9 879,34 €

Excédent au 31.12.2020 **9 879,34 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter **9 879,34 €** pour financer les opérations d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2021 du SPIC FouGé'Sol.

20210018 - PHOTOVOLTAÏQUE - SPIC FouGé'Sol : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le budget primitif 2021 du SPIC FouGé'Sol d'où il résulte que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 13 835,00 € pour la section d'exploitation,
- 20 804,47 € pour la section d'investissement,

a voté le présent budget à l'unanimité.